

Première publication

1.

Raison sociale (nom) et siège du sujet transférant:
Editions Berlitz SA, Lausanne
2.

Raison sociale (nom) et siège du sujet reprenant:
The Berlitz Schools of Languages AG, Zurich
3.

Contrat de fusion du: 19.06.2006
4.

Publication de la fusion:
05.07.2006, page 20
5.

Echéance de préavis des créances: **05.10.2006**
6.

Adresse pour la déclaration des créances:
Froriep Renggli Avocats, Dr. Alessandro L. Celli, Bellerive-
strasse 201, case postale, 8034 Zürich
7.

*Indication: Les créanciers du sujet transférant (menti-
onné au chiffre 1) peuvent produire leurs créances et
exiger des sûretés conformément à l'art.25 LFus.*
8.

Remarques: Il s'agit d'une fusion simplifiée au sens de
l'art.23 LFus.

Froriep Renggli, Rechtsanwälte
6304 Zug

(03484552)